



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation académique
aux relations européennes et internationales
et à la coopération**

DAREIC

Affaire suivie par :
Chantal CHABBAL
Tél : 01 30 83 44 16
Mél : chantal.chabbal@ac-versailles.fr

Rectorat
3 bd de Lesseps
78017 Versailles Cedex

Versailles, le 6 décembre 2021

La rectrice de l'académie de Versailles

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissements publics et privés sous
contrat

S/C de mesdames et messieurs les
inspecteurs d'académie, directeurs
des services départementaux de
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs
d'écoles
publiques et privées sous contrat

S/C de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet : Echanges pédagogiques d'élèves avec l'Allemagne (rencontres au domicile du partenaire)
Demande de subvention OFAJ pour l'année civile 2022 – Procédure « en ligne »**

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), organisation internationale au service de la coopération franco-allemande, soutient les échanges de jeunes de France et d'Allemagne, leur permettant ainsi, par le biais de nombreux programmes, la découverte et l'apprentissage de la langue du partenaire.

Vous organisez un voyage en Allemagne dans le cadre d'un échange avec accueil au domicile du partenaire, prévu entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2022**, vous avez la possibilité de vous inscrire pour une demande d'aide financière sur [la plateforme en ligne](#) de l'OFAJ.

Un tutoriel est mis à votre disposition pour vous assister dans la marche à suivre.

Afin de prendre en compte les difficultés de programmation des mobilités d'élèves à l'heure actuelle, dans le contexte de la situation sanitaire, la date butoir pour les inscriptions sur la plateforme a été fixée au :

10 mai 2022

Il est très important de noter que si une mobilité collective d'élèves en Allemagne est prévue antérieurement à la date fixée ci-dessus, il y a lieu alors de **s'inscrire sur la plateforme avant le début de la mobilité.**

Après l'inscription en ligne qui permettra l'instruction de votre dossier, vous devrez envoyer à la DAREIC par courriel, à chantal.chabbal@ac-versailles.fr :

- **le plan de financement 2022 dûment renseigné notamment avec le numéro de votre dossier sur la plateforme en ligne, et signé.**

Attention, ce plan de financement n'est pas à charger sur la plateforme mais il permet la prise en compte de vos besoins, le rectorat ayant délégation de l'OFAJ pour la répartition de l'enveloppe budgétaire.

Dans le souci de soutenir la reprise des mobilités, le Conseil d'administration de l'OFAJ a décidé de prolonger le délai d'application des [dérogations aux Directives](#) jusqu'au **31 décembre 2022**.

Si pendant leur séjour en Allemagne, un ou des élèves devaient être testés, les frais pourraient être pris en compte par l'OFAJ, sur présentation des justificatifs, dans le montant de la subvention accordée.

Les établissements qui se verraient dans l'obligation d'annuler une mobilité pour des raisons sanitaires (interdiction de voyager) pourraient être dédommagés des frais engagés (réservation de billets de train ou d'avion) à concurrence du montant de la subvention prévue par le rectorat.

La DAREIC reste à votre disposition pour toute précision complémentaire et pour vous assister dans vos démarches.

Pour la rectrice et par délégation

Le secrétaire général adjoint

Erwan Coubrun

